

Conditions générales (CG)

de Parkhotel Giessbach AG et applicables aux prestations fournies par Parkhotel Giessbach AG pour la Fondation au peuple suisse

Version: 03. Septembre 2026

Table des matières

1.	Dispositions générales.....	1
1.1.	Champ d'application	1
1.2.	Modes de réservation.....	1
1.3.	Parties contractantes.....	1
1.4.	Conclusion du contrat.....	1
1.5.	Prix et paiement	2
1.6.	Animaux domestiques.....	3
1.7.	Apport de nourriture et de boissons.....	3
1.8.	Force majeure.....	4
1.9.	Responsabilité.....	4
2.	Séjours hôteliers.....	5
2.1.	Arrivée et départ.....	5
2.2.	Obligations du client	5
2.3.	Passeport nostalgie Giessbach	5
2.4.	Annulations.....	5
3.	Manifestations et événements	6
3.1.	Organisation	6
3.2.	Nombre de participants.....	6
3.3.	Obligations de l'organisateur.....	6
3.4.	Annulations.....	6
3.5.	Dispositions particulières	7
4.	Réservation de tables et visites dans les restaurants	7
4.1.	Nombre maximal de personnes pour les réservations individuelles de tables.....	7
4.2.	Souhaits concernant les tables	7
4.3.	Annulations et non-présentation.....	7
4.4.	Présence le jour de la réservation	8
4.5.	Place de stationnement.....	8
4.6.	Allergies	8
5.	Funiculaire de Giessbach et parking forestier	8
5.1.	Prestations et types de billets	8
5.2.	Mise à disposition des billets	8
5.3.	Perte et billets en ligne.....	8
5.4.	Retour et remboursement	8
5.5.	Obligations des clients	8
6.	Produits, bons et billets d'événement.....	8
6.1.	Champ d'application et offre.....	8
6.2.	Produits physiques.....	9
6.3.	Bons	9
6.4.	Billets d'événements	9
6.5.	Mise à disposition électronique des bons et billets d'événements.....	10
7.	Dispositions finales	10
7.1.	Modifications des Conditions générales	10
7.2.	Clause de sauvegarde	10
7.3.	Protection des données.....	10
7.4.	Droits de maison	10
7.5.	Droit applicable et for juridique	10

1. Dispositions générales

1.1. Champ d'application

Les présentes Conditions générales (CG) régissent l'ensemble des contrats conclus entre les clients et Parkhotel Giessbach AG, 3855 Brienz, Suisse. Elles s'appliquent aux prestations suivantes :

- séjours hôteliers (ch. 2) ;
- manifestations et événements (ch. 3) ;
- réservations de tables et visites dans les établissements de restauration (ch. 4) ;
- utilisation du funiculaire de Giessbach et du parking forestier, y compris l'achat de billets sur « shop.giessbach.ch » (ch. 5) ;
- achats de produits, de bons et de billets d'événements via la boutique en ligne Giessbach e-guma « shop.e-guma.ch/grandhotel-giessbach-brienz » ainsi qu'aux points de vente correspondants (ch. 6).

Toute convention dérogeant aux présentes CG doit revêtir la forme écrite et être signée par toutes les parties concernées.

1.2. Modes de réservation

Les réservations et achats peuvent être effectués par téléphone, par écrit, par e-mail, via le site Internet de l'hôtel, via les plateformes de réservation en ligne de prestataires tiers autorisés, via les boutiques en ligne « shop.giessbach.ch » et « shop.e-guma.ch/grandhotel-giessbach-brienz », ainsi que directement sur place à la réception, aux distributeurs de billets, auprès des points de vente ou par l'intermédiaire de revendeurs autorisés.

1.3. Parties contractantes

La partie contractante est en principe Parkhotel Giessbach AG.

Pour les billets du parking forestier, la partie contractante est la Fondation Giessbach au peuple suisse, 3011 Berne. Le traitement technique est assuré par Parkhotel Giessbach AG.

1.4. Conclusion du contrat

Séjours hôtelier

Les réservations peuvent être effectuées par différents canaux. Une réservation ne devient contraignante qu'après avoir été confirmée par écrit par l'hôtel ou par l'intermédiaire d'une plateforme de réservation en ligne d'un prestataire tiers autorisé. Les offres de l'hôtel sont sans engagement tant qu'elles n'ont pas été expressément confirmées. 50 % du montant de la réservation sont exigibles au plus tard 7 jours avant l'arrivée.

Les réservations effectuées à des fins de revente, d'intermédiation ou à des fins commerciales, notamment par des tour-opérateurs, agences de voyages ou intermédiaires, ne sont pas autorisées sans l'accord écrit de l'hôtel. L'hôtel se réserve le droit d'annuler à tout moment et sans frais de telles réservations.

Manifestations

Une manifestation est considérée comme définitivement réservée dès que l'offre établie par l'hôtel a été acceptée par écrit par le client et reconfirmée par l'hôtel.

Lorsqu'un acompte préalable a été convenu, la manifestation n'est considérée comme confirmée qu'après réception de l'acompte.

Les offres non acceptées perdent leur validité à l'expiration du délai indiqué et les prix peuvent différer dans le cadre d'une nouvelle offre.

Réservations de tables / visites dans les restaurants

Une réservation de table est considérée comme définitive lorsqu'elle a été expressément confirmée par l'hôtel par e-mail, SMS ou téléphone.

L'hôtel se réserve le droit d'exiger une carte de crédit à titre de garantie pour certaines réservations. Dans ce cas, la réservation de table n'est considérée comme confirmée qu'après transmission réussie des données d'une carte de crédit valide.

Funiculaire de Giessbach & parking forestier « shop.giessbach.ch »

Lors d'une visite dans un établissement de restauration sans réservation préalable d'une table, le client accepte les présentes Conditions générales au moment où il passe sa commande auprès d'un collaborateur de Parkhotel Giessbach AG.

Le contrat est conclu lors du paiement dans la boutique en ligne ou au distributeur, ainsi que lors de l'achat auprès d'un point de vente ou d'un revendeur autorisé. L'achat est considéré comme confirmé dès réception des billets.

Produits, bons et billets d'événement « shop.e-guma.ch/grandhotel-giessbach-brienz »

Pour les achats effectués via la boutique en ligne Giessbach e-guma, le contrat est conclu à l'issue du processus de commande et après paiement réussi. La réception de la commande est confirmée au client par voie électronique. Lors d'un achat effectué auprès d'un point de vente, le contrat est conclu à l'issue du processus d'achat et lors du paiement.

Pour les billets d'événements et les bons, l'achat est considéré comme confirmé dès leur mise à disposition ou leur transmission.

Pour les produits physiques, la disponibilité effective des marchandises commandées demeure réservée. Si, exceptionnellement, un produit déjà payé n'est plus disponible après la conclusion du contrat, le client en est informé et le prix d'achat payé pour le produit indisponible lui est remboursé.

1.5. Prix et paiement

Tous les prix sont indiqués en francs suisses (CHF), TVA légale comprise lorsqu'elle est applicable, mais hors taxe de séjour. L'hôtel est en droit d'exiger une garantie par carte de crédit ou un acompte afin de garantir toute réservation.

Pour les produits faisant l'objet d'une expédition physique, des frais d'expédition et d'emballage peuvent s'ajouter au prix de vente indiqué. Ces frais sont indiqués au client avant la finalisation du processus de commande et doivent être payés avec le prix d'achat.

Aucun rabais ni escompte n'est accordé.

1.5.1. Moyens de paiement acceptés

Le moyen de paiement acceptés peuvent varier selon le point de vente.

Espèces	• Franc suisse • Euro : Seuls les billets en euros sont acceptés. Le taux de change de Parkhotel Giessbach AG s'applique. Le changement sera payé en francs suisses de toute façon.
Cartes de débit et de crédit	• Visa • Mastercard • Diners • American Express
Méthodes de paiement en ligne	• Twint • Apple Pay • Google Pay
Bons	• Seuls les bons valides de Parkhotel Giessbach AG seront acceptés pour le paiement. Les exceptions sont la Giessbachbahn et le parking forestier. Le paiement de tout montant restant est exclu. Les bons expirés ne seront pas prolongés. • Font exception les bons émis par des entreprises partenaires officielles.
Facture	• Le paiement sur facture n'est possible qu'après confirmation préalable.

1.5.2. Encaissement individuel

Le paiement lors de manifestations ou de visites dans les établissements de restauration est effectué globalement. Les décomptes individuels au sein d'un groupe ne sont pas acceptés. La répartition des frais entre les différents participants relève de la responsabilité du client ou de l'organisateur.

1.5.3. Chiffres d'affaires minimaux et suppléments

Des chiffres d'affaires minimaux peuvent être convenus pour certains locaux ou arrangements. Si le chiffre d'affaires minimal

convenu n'est pas atteint, l'hôtel est en droit de facturer la différence.

Des suppléments peuvent être facturés pour les manifestations se prolongeant au-delà des heures d'ouverture habituelles. Les frais liés à la technique, au nettoyage supplémentaire ou au personnel de sécurité peuvent en outre être facturés en fonction des dépenses effectives.

Les coûts des prestations supplémentaires peuvent être demandés auprès de Parkhotel Giessbach AG.

1.5.4. Acomptes

Parkhotel Giessbach AG se réserve le droit d'exiger un acompte préalable pour les manifestations et les séjours hôteliers, notamment pour les réservations dont le montant dépasse CHF 5'000.

Les acomptes sont facturés et doivent être réglés dans le délai de paiement applicable (cf. ch. 1.5.5).

Les acomptes ne sont pas remboursés en cas d'annulation intervenant pendant une période d'annulation donnant lieu à des frais.

1.5.4.1. Organismes domiciliés à l'étranger

Les organismes domiciliés à l'étranger doivent fournir une carte de crédit valide à titre de garantie lors d'une réservation. Lorsque l'adresse de facturation se situe à l'étranger, 50 % du montant de la prestation confirmée sont exigibles à l'avance et doivent être payés au plus tard 7 jours avant l'arrivée.

1.5.5. Délais de paiement

Le paiement sur facture doit être convenu préalablement par écrit (cf. ch. 1.5.1). Lorsqu'un paiement sur facture a été convenu, la facture finale doit être réglée dans les 10 jours suivant son émission. Tout autre délai de paiement nécessite une confirmation écrite de Parkhotel Giessbach AG.

	Les séjours hôteliers ainsi que toutes les consommations et prestations supplémentaires portées sur la note de chambre doivent être intégralement réglés par le client au plus tard au moment du check-out.
Séjours hôtelier	Pour les réservations annulées entraînant des frais d'annulation, les acomptes déjà versés sont imputés sur ces frais. Le montant restant est débité de la carte de crédit du client ou lui est facturé. Les délais de paiement et les conditions d'annulation sont applicables.

Manifestations	Les manifestations doivent être intégralement réglées sur place à la fin de la manifestation ou, selon accord, sur facture.
	Les consommations qui ne sont pas portées sur la facture globale de l'organisateur, mais doivent être réglées individuellement par les participants, doivent être payées directement sur place. Si ces consommations ne sont pas dûment réglées par les participants de l'organisateur, les frais correspondants sont intégralement facturés à l'organisateur.
	Pour les réservations annulées entraînant des frais d'annulation, les acomptes déjà versés sont imputés sur ces frais. Le montant restant est débité de la carte de crédit du client ou lui est facturé. Les délais de paiement et les conditions d'annulation sont applicables.
Réservations de tables / visites dans les restaurants	Les consommations effectuées lors d'une visite au restaurant doivent être intégralement réglées sur place avant de quitter le restaurant.
	Pour les réservations annulées entraînant des frais d'annulation, les acomptes déjà versés sont imputés sur ces frais. Le montant restant est débité de la carte de crédit du client. Les délais de paiement et les conditions d'annulation sont applicables.
Funiculaire de Giessbach & parking forestier « shop.giessbach.ch »	Les billets pour le funiculaire de Giessbach et le parking forestier sont payés directement lors de la finalisation de l'achat dans la boutique en ligne ou sur place lors de l'achat auprès d'un point de vente.
Produits, bons et billets d'événement « shop.e-guma.ch/grandhotel-giessbach-brienz »	Les achats de produits, de bons et de billets d'événements doivent être réglés directement lors de la finalisation de l'achat dans la boutique en ligne ou sur place lors de l'achat auprès d'un point de vente. Pour les produits physiques, les éventuels frais d'expédition et d'emballage indiqués doivent également être acquittés.

1.6. Animaux domestiques

Les animaux domestiques sont en principe les bienvenus dans les établissements de Parkhotel Giessbach AG et doivent être tenus en laisse à tout moment dans les espaces publics. Les restrictions suivantes s'appliquent :

Séjours hôtelier	Un supplément est facturé pour le séjour. Le règlement intérieur du Grandhotel Giessbach s'applique.
------------------	--

Manifestations	Les animaux domestiques ne sont admis dans les locaux destinés aux manifestations qu'après accord préalable. Le règlement intérieur du Grandhotel Giessbach s'applique.
Réservations de tables / visites dans les restaurants	Les animaux domestiques, à l'exception des chiens d'assistance, ne sont autorisés que dans certains espaces de restauration. Le règlement intérieur du Grandhotel Giessbach s'applique. En cas de mauvais temps, l'hôtel décide de la fermeture des terrasses. Si, dans ce cas, une réservation est annulée parce que l'animal domestique ne peut pas être amené dans les espaces intérieurs de restauration, le client reste soumis aux conditions d'annulation et aux éventuels frais correspondants.
Funiculaire de Giessbach & parking forestier « shop.giessbach.ch »	Les animaux domestiques peuvent être emmenés, mais doivent rester sous contrôle à tout moment et ne doivent ni mettre en danger ni importuner les autres clients.

1.7. Apport de nourriture et de boissons

Il est en principe interdit d'apporter de la nourriture et des boissons.

Séjours hôtelier	La consommation de nourriture apportée par le client est uniquement autorisée dans la chambre d'hôtel privée et non dans les espaces publics. Il est strictement interdit de cuisiner dans les chambres d'hôtel pour des raisons de protection contre les incendies.
Manifestations	Il est interdit à l'organisateur, aux participants et aux invités d'apporter de la nourriture et des boissons lors de manifestations. À titre exceptionnel, cela peut être autorisé sur la base d'un accord écrit préalable avec l'hôtel. Dans ce cas, l'hôtel facture des frais de service destinés à couvrir les frais généraux. Cette disposition s'applique à tous les espaces publics de l'hôtel ainsi qu'aux espaces extérieurs.
Réservation de table / visites dans les restaurants	L'apport de nourriture et de boissons personnelles n'est autorisé qu'avec l'autorisation écrite expresse de l'hôtel. Dans ce cas, l'hôtel facture des frais de service destinés à couvrir les frais généraux. Cette disposition s'applique à tous les espaces publics de l'hôtel ainsi qu'aux espaces extérieurs.
Funiculaire de Giessbach & parking forestier « shop.giessbach.ch »	Il est permis d'emporter et de consommer de la nourriture et des boissons. Le client est tenu d'éliminer correctement ses déchets.

1.8. Force majeure

Parkhotel Giessbach AG et la Fondation Giessbach au peuple suisse ne répondent pas des perturbations ou interruptions de prestations dues à des événements échappant à leur sphère d'influence. Sont notamment considérés comme tels les événements naturels, pandémies, épidémies, mesures prises par les autorités, grèves ou défaillances techniques imprévisibles.

Séjours hôtelier, manifestations, réservations de tables / visites dans les restaurants	En cas de force majeure, l'hôtel est en droit de résilier le contrat ou d'adapter les prestations, sans que le client puisse prétendre à des dommages-intérêts.
Funiculaire de Giessbach & parking forestier « shop.giessbach.ch »	L'exploitation peut être interrompue en cas de force majeure. Un droit au remboursement n'existe que lorsque la prestation est intégralement supprimée et qu'aucune utilisation n'est possible.
Produits, bons et billets d'événement « shop.e-guma.ch/grandhotel-giessbach-brienz »	Lorsqu'une prestation ou une livraison ne peut pas être fournie ou ne peut pas être fournie comme convenu en raison d'un cas de force majeure, Parkhotel Giessbach AG est en droit d'adapter ou de reporter la prestation ou, si nécessaire, de résilier le contrat. Dans la mesure permise par la loi, toute prétention du client à des dommages-intérêts en raison de tels événements est exclue. En cas de report ou d'annulation d'un événement, les dispositions du ch. 6 relatives aux billets d'événements s'appliquent en complément.

1.9. Responsabilité

Les clients de Parkhotel Giessbach AG et de la Fondation Giessbach au peuple suisse répondent intégralement des dommages qu'ils causent aux installations de Parkhotel Giessbach AG ou de la Fondation Giessbach au peuple suisse ainsi que des dommages qu'ils causent à des tiers.

1.9.1. Responsabilité de Parkhotel Giessbach AG

Parkhotel Giessbach AG répond exclusivement des dommages causés intentionnellement ou par négligence grave. Toute responsabilité pour négligence légère ainsi que pour les dommages indirects ou consécutifs, notamment le manque à gagner, les frais de voyage ou les dommages causés par des tiers, est exclue.

Séjours hôtelier

En ce qui concerne les effets apportés par le client, l'hôtel répond exclusivement dans le cadre des dispositions légales impératives conformément aux art. 487 à 489 CO. Toute responsabilité allant au-delà, notamment pour les objets de valeur, les espèces, les bijoux, les appareils électroniques ou les véhicules, est exclue, à moins que ceux-ci n'aient été expressément confiés à l'hôtel aux fins de garde.

L'hôtel n'assume aucune responsabilité en cas de perte, de vol ou d'endommagement d'effets personnels, de vêtements ou de bagages, sauf en cas de comportement intentionnel ou de négligence grave.

Manifestations

L'organisateur répond solidairement des dommages ou violations des présentes CG causés par lui-même, ses invités ou les prestataires qu'il a mandatés.

Parkhotel Giessbach AG n'assume aucune responsabilité pour les effets personnels, appareils techniques, matériel de décoration ou autres objets apportés par l'organisateur ou les participants.

Réservations de tables / visites dans les restaurants

Parkhotel Giessbach AG n'assume aucune responsabilité en cas de perte, de vol ou d'endommagement des vêtements, effets personnels, sacs, appareils techniques ou objets de valeur des clients.

Parkhotel Giessbach AG ne répond des réactions allergiques ou atteintes à la santé que lorsqu'une caractéristique garantie a expressément été violée. L'absence totale d'allergènes ne peut être garantie.

En matière de réservations de tables, Parkhotel Giessbach AG ne répond pas des dommages résultant d'une arrivée tardive, d'une non-présentation ou de modifications de la part des clients.

Funiculaire de Giessbach « shop.giessbach.ch »

L'utilisation du funiculaire s'effectue aux risques et périls de l'utilisateur. Parkhotel Giessbach AG n'assume aucune responsabilité pour les interruptions d'exploitation ou les événements de force majeure, sauf en cas de comportement intentionnel ou de négligence grave.

Il n'existe aucun droit à des dommages-intérêts pour les dommages consécutifs tels que les interruptions de voyage, les correspondances manquées, les frais supplémentaires ou la perte de jouissance des vacances.

Parkhotel Giessbach AG n'assume aucune responsabilité pour les accidents imputables au

comportement des passagers, au non-respect des instructions du personnel ou du règlement du funiculaire.

Produits, bons et billets d'événement « shop.e-guma.ch/grandhotel-giessbach-brienz »

Parkhotel Giessbach AG n'assume aucune responsabilité pour les dommages résultant d'une utilisation inappropriée des produits par le client ou des tiers.

Dans la mesure permise par la loi, Parkhotel Giessbach AG n'assume aucune responsabilité pour les retards ou perturbations de livraison causés par des prestataires d'expédition, des services postaux ou des prestataires logistiques indépendants de l'hôtel.

Pour les bons et billets d'événements transmis par voie électronique, il incombe au client de fournir une adresse e-mail correcte et de s'assurer de la réception et de la lisibilité des documents transmis.

Les prétentions impératives en responsabilité prévues par la loi demeurent réservées.

1.9.2. Responsabilité de la Fondation Giessbach au peuple suisse

Le stationnement sur le parking forestier s'effectue exclusivement aux risques et périls de l'utilisateur. Pour les billets du parking, la partie contractante est la Fondation Giessbach au peuple suisse.

Ni la Fondation Giessbach au peuple suisse ni Parkhotel Giessbach AG ne répondent des dommages causés aux véhicules ou à leur contenu, notamment en cas de vol, d'effraction, de vandalisme, d'événements naturels tels que tempête, chute de pierres ou chute d'arbres, d'incendie ou d'autres influences environnementales.

Parking forestier
« shop.giessbach.ch »

Toute responsabilité en cas d'interruption d'exploitation, de dysfonctionnement des systèmes de stationnement ou d'absence de place de stationnement libre malgré la possession d'un billet valide est exclue dans la mesure permise par la loi.

Aucune responsabilité n'est assumée pour les véhicules remorqués ou déplacés en raison d'un stationnement illicite ou d'une violation du règlement du parking ; les éventuels frais sont à la charge du détenteur du véhicule.

2. Séjours hôteliers

2.1. Arrivée et départ

Les heures de check-in et de check-out indiquées dans la confirmation de réservation doivent être respectées. Une prise de possession anticipée de la chambre ou un départ tardif ne sont possibles qu'après accord préalable et sous réserve de disponibilité. Un supplément calculé selon le tarif en vigueur le jour concerné peut être exigé pour un early check-in ou un late check-out.

En cas de départ anticipé, aucun droit au remboursement des prestations réservées qui ne peuvent plus être utilisées en raison de ce départ anticipé n'existe. Les conditions d'annulation s'appliquent.

Lors du départ, les chambres doivent être restituées dans un état correct permettant leur relocation. À défaut, Parkhotel Giessbach AG se réserve le droit de facturer intégralement au client responsable la perte de revenus ainsi que les frais supplémentaires de nettoyage et d'entretien.

2.2. Obligations du client

Le client s'engage à traiter avec soin les équipements, les chambres et les installations. Tout dommage causé par le client ou les personnes voyageant avec lui doit être immédiatement signalé à l'hôtel et intégralement indemnisé.

La sous-location ou la relocation de chambres n'est pas autorisée sans l'accord exprès de l'hôtel.

Tout vol de biens appartenant à Parkhotel Giessbach AG commis par des clients fera l'objet d'une dénonciation aux autorités compétentes. Le remplacement des clés de chambre perdues par le client lui sera facturé.

Le règlement intérieur du Grandhotel Giessbach fait partie intégrante des présentes Conditions générales.

2.3. Passeport nostalgie Giessbach

Le passeport nostalgie Giessbach est réservé aux clients individuels effectuant leur réservation directement auprès de l'hôtel.

Les réservations effectuées via des plateformes en ligne ou des voyageurs ainsi que les réservations de groupes sont exclues du passeport nostalgie Giessbach ; les clients concernés peuvent toutefois l'acheter à l'hôtel.

2.4. Annulations

Toute modification des délais d'annulation doit être confirmée par écrit exclusivement par Parkhotel Giessbach AG. Il est recommandé de souscrire une assurance annulation de voyage.

2.4.1. Clients individuels

Moment de l'annulation	Frais à la charge du client
Jusqu'à 14 jours avant l'arrivée	Gratuitement
De 13 à 8 jours avant l'arrivée	50 % du prix convenu de la chambre / de l'arrangement
À partir de 7 jours avant l'arrivée / non-présentation (no-show)	100 % du prix convenu de la chambre / de l'arrangement

2.4.2. Tarifs spéciaux

Des conditions différentes s'appliquent aux tarifs spéciaux, par exemple aux tarifs non remboursables (« Non-Refundable »). Les acomptes déjà versés sont imputés sur les frais d'annulation.

3. Manifestations et événements

3.1. Organisation

La manifestation est organisée sur la base des accords préalablement consignés par écrit.

Toute dérogation à ces accords ne peut intervenir qu'en concertation avec Parkhotel Giessbach AG et n'est valable que si elle a été confirmée par écrit par Parkhotel Giessbach AG.

Les manifestations sont organisées dans le cadre horaire préalablement défini ou conformément aux horaires d'ouverture communiqués sur le site Internet. L'organisateur est tenu de respecter le cadre horaire fixé.

Les manifestations se prolongeant au-delà des heures d'ouverture ordinaires et, dans tous les cas, au-delà de minuit, ne sont possibles qu'après confirmation écrite préalable.

Parkhotel Giessbach AG se réserve le droit de facturer des suppléments de nuit pour chaque heure entamée.

En l'absence d'un accord écrit concernant des éléments spécifiques du programme ou des offres particulières, les dispositions du règlement intérieur et des présentes CG s'appliquent. En cas de dérogations, Parkhotel Giessbach AG se réserve le droit de facturer intégralement à l'organisateur les frais supplémentaires qui en résultent.

3.2. Nombre de participants

3.2.1. Communication du nombre de participants

L'organisateur est tenu de communiquer le nombre définitif de participants (nombre prévisionnel) au plus tard 14 jours avant le début de la manifestation.

À compter du 13^e jour précédant le début de la manifestation, tout écart de plus de 5 % par rapport au nombre prévisionnel autorise l'hôtel à adapter les prestations et les prix convenus ou à facturer conformément au nombre de participants annoncé, écart compris.

La non-présentation de certains participants ne libère pas l'organisateur de son obligation de paiement pour le nombre commandé. Aucun droit aux prestations facturées pour les participants qui ne se sont pas présentés n'existe.

Moment de la communication	Adaption du nombre de participants
Jusqu'à 14 jours avant la manifestation	Communication du nombre définitif de participants (nombre prévisionnel) Communication du nombre ferme
Jusqu'à 3 jours avant la manifestation	Écart inférieur à 5 % du nombre prévisionnel Adaptation gratuite du nombre de participants Écart supérieur à 5 % du nombre prévisionnel Adaptation des prix ou facturation des prestations conformément au nombre prévisionnel
À partir de 2 jours avant la manifestation	Le nombre ferme communiqué est facturé dans tous les cas

3.2.2. Augmentation du nombre de participants

Toute augmentation du nombre de participants après communication du nombre prévisionnel ou du nombre ferme n'est possible qu'après concertation préalable.

Tous les participants supplémentaires sont intégralement facturés.

3.3. Obligations de l'organisateur

L'organisateur s'engage à respecter les prescriptions légales, notamment en matière de protection contre les incendies, et à dégager l'hôtel de toute prétention éventuelle de tiers, par exemple les redevances SUISA.

Le règlement intérieur du Grandhotel Giessbach fait partie intégrante des présentes Conditions générales.

3.3.1. Allergies

L'organisateur est tenu de signaler à Parkhotel Giessbach AG, avant la manifestation, les éventuelles allergies et intolérances de ses invités.

Parkhotel Giessbach AG attire expressément l'attention sur le fait que seuls des plats pauvres en allergènes peuvent être servis et qu'il n'est pas possible de garantir des plats totalement exempts d'allergènes.

3.4. Annulations

Toute annulation doit impérativement être effectuée par écrit. Les conditions d'annulation suivantes s'appliquent.

3.4.1. Manifestations à partir de 11 personnes sans réservation de chambres

Moment de l'annulation	Frais à la charge du client
Jusqu'à 21 jours avant le jour de la manifestation	Sans frais
De 20 à 7 jours avant le jour de la manifestation	50 % des prestations faisant l'objet de l'offre
Jusqu'à 6 jours avant le jour de la manifestation ou en cas de non-présentation (no-show)	100 % des prestations faisant l'objet de l'offre

3.4.2. Manifestations avec réservation de chambres de 11 à 50 personnes

Moment de l'annulation	Frais à la charge du client
Jusqu'à 60 jours avant l'arrivée	Sans frais
De 59 à 30 jours avant l'arrivée	25 % du prix convenu des chambres / de l'arrangement
De 29 à 14 jours avant l'arrivée	50 % du prix convenu des chambres / de l'arrangement
De 13 jours avant l'arrivée jusqu'au jour de l'arrivée ou en cas de non-présentation (no-show)	100 % du prix convenu des chambres / de l'arrangement

3.4.3. Manifestations avec réservation de chambres à partir de 51 personnes

Moment de l'annulation	Frais à la charge du client
Jusqu'à 90 jours avant l'arrivée	Gratuitement
De 89 à 60 jours avant l'arrivée	25 % du prix convenu des chambres / de l'arrangement
De 59 à 30 jours avant l'arrivée	50 % du prix convenu des chambres / de l'arrangement
De 29 jours avant l'arrivée jusqu'au jour de l'arrivée ou en cas de non-présentation (no-show)	100 % du prix convenu des chambres / de l'arrangement

3.5. *Dispositions particulières*

3.5.1. Linge de table et arts de la table

L'organisateur n'est pas autorisé à apporter son propre linge de table ou ses propres éléments d'arts de la table (verres, vaisselle, couverts).

Toute exception nécessite un examen préalable approfondi et une confirmation écrite de Parkhotel Giessbach AG.

3.5.2. Confettis et machines à brouillard

L'utilisation de confettis, de tout objet destiné à être lancé, par exemple des grains de riz, ainsi que de machines à brouillard est interdite.

En cas d'infraction, les frais de nettoyage sont facturés à l'organisateur en fonction des dépenses effectives.

3.5.3. Décorations et installations techniques

Les décorations et installations techniques apportées par l'organisateur ou par des tiers mandatés par celui-ci ne sont autorisées qu'après concertation préalable avec Parkhotel Giessbach AG et doivent être conformes aux prescriptions légales en matière de protection contre les incendies et de sécurité.

Parkhotel Giessbach AG se réserve le droit de refuser les décorations et installations techniques qui contreviennent au règlement intérieur ou qui sont susceptibles d'endommager les installations ou les équipements de l'hôtel.

Les heures de travail supplémentaires nécessaires à la préparation, à la mise en place et au rangement des éléments

de décoration ou installations techniques apportés, ainsi que les éventuels frais de nettoyage en résultant, sont intégralement facturés à l'organisateur selon le tarif horaire en vigueur.

3.5.4. Presentations musicales

Les prestations musicales doivent être convenues avec l'hôtel et ne sont possibles que dans les locaux réservés exclusivement à la manifestation.

Les prestations musicales sont autorisées jusqu'à 22 h 00 et à un volume maximal de 90 dB. Des prestations musicales se prolongeant au-delà de cette heure ne sont possibles qu'en cas d'utilisation exclusive de l'hôtel.

La déclaration et le paiement des éventuelles redevances SUISA relèvent de la responsabilité de l'organisateur.

3.5.5. Feux d'artifice

Il est interdit, pour des raisons de protection de la nature et des animaux, de tirer des feux d'artifice sur le site de Parkhotel Giessbach AG ainsi que d'organiser, en lien avec une manifestation, un spectacle pyrotechnique sur le lac de Brienz.

Conformément à l'ordonnance sur les explosifs (OExpl), l'utilisation d'articles pyrotechniques des catégories F1 à F4 est interdite par la loi dans les locaux accessibles au public. Sont notamment concernés les cierges magiques, fontaines pour gâteaux, pétards à ficelle, bombes de table ainsi que les fusées et batteries.

4. **Réservation de tables et visites dans les restaurants**

4.1. *Nombre maximal de personnes pour les réservations individuelles de tables*

Les réservations individuelles de tables sont possibles jusqu'à 10 personnes.

Les réservations à partir de 11 personnes sont traitées comme des manifestations et gérées par le service événements. Une sélection préalable du menu sur la base de la documentation des banquets est obligatoire.

Pour les groupes de 11 personnes ou plus qui dépassent la limite de 10 personnes en raison d'une forte proportion d'enfants, des dérogations peuvent être confirmées sur demande.

4.2. *Souhaits concernant les tables*

Les souhaits particuliers concernant les tables, tels qu'une table près d'une fenêtre, sont pris en compte dans la mesure du possible, mais ne peuvent en aucun cas être garantis.

4.3. *Annulations et non-présentation*

Une annulation est possible sans frais jusqu'à 24 heures avant l'heure de la réservation.

En cas d'annulation ultérieure ou de non-présentation (no-show), Parkhotel Giessbach AG se réserve le droit de facturer des frais de défaillance. Lorsqu'une carte de crédit a été fournie à titre de garantie, les frais correspondants peuvent être directement débités.

4.4. Présence le jour de la réservation

Les clients sont tenus de se présenter à l'heure convenue. Les tables réservées sont maintenues pendant 15 minutes au maximum ; passé ce délai, l'hôtel peut disposer de la table.

Si les clients ne se présentent pas au plus tard dans les 15 minutes ou informent l'hôtel par téléphone de leur retard, l'hôtel se réserve le droit de traiter la réservation de la même manière qu'une non-présentation (cf. ch. 4.3).

4.5. Place de stationnement

Une réservation de table ne confère aucun droit à une place de stationnement.

Les billets pour le parking forestier doivent être achetés séparément, sous réserve de disponibilité, en ligne sur shop.giessbach.ch.

4.6. Allergies

Le client est tenu de signaler au personnel de service toute allergie ou intolérance éventuelle à l'avance ou, au plus tard, au moment de passer sa commande au restaurant.

Parkhotel Giessbach AG attire expressément l'attention sur le fait que seuls des plats pauvres en allergènes peuvent être servis et qu'il n'est pas possible de garantir des plats totalement exempts d'allergènes.

5. Funiculaire de Giessbach et parking forestier

5.1. Prestations et types de billets

Différents types de billets sont proposés pour le funiculaire de Giessbach et le parking forestier. Les billets ne sont valables que pour la prestation et le créneau horaire indiqués.

5.1.1. Voyages en groupe

Les tarifs de groupe pour les groupes à partir de 11 personnes sont accordés exclusivement sur réservation préalable.

Les réservations de groupes doivent être annoncées au plus tard 48 heures avant l'arrivée.

L'arrivée en autocar n'est autorisée qu'avec une confirmation écrite de Parkhotel Giessbach AG.

5.1.2. Abonnements et billets de prestataires tiers

Les abonnements ou billets de prestataires tiers (AG, demi-tarif) ne sont pas acceptés, sauf dans le cadre de partenariats expressément désignés.

5.2. Mise à disposition des billets

Les billets achetés dans la boutique en ligne sont mis à disposition sous forme électronique au format PDF ou sous forme de code QR.

Lors d'un achat à un distributeur ou auprès d'un point de vente, les billets sont délivrés sous forme papier.

Lors d'un achat auprès d'un revendeur, les propres conditions de celui-ci s'appliquent en complément.

5.3. Perte et billets en ligne

Les billets perdus ou illisibles ne sont pas remplacés.

Le client est responsable de la lisibilité des billets en ligne, notamment de disposer d'une impression lisible ou d'un smartphone fonctionnel disposant d'une charge de batterie suffisante.

5.4. Retour et remboursement

Le retour ou le remboursement de billets est exclu.

Une exception s'applique lorsque le funiculaire de Giessbach est entièrement hors service ou que le parking forestier doit être fermé pour cause de force majeure et que les billets correspondants ne peuvent plus être utilisés.

Parkhotel Giessbach AG et la Fondation Giessbach au peuple suisse se réservent le droit de rembourser les billets sous la forme de bons d'une valeur équivalente.

5.5. Obligations des clients

L'utilisation du parking forestier ou du funiculaire de Giessbach n'est autorisée qu'avec un billet valide.

Le client est tenu de conserver son billet avec lui pendant toute la durée de l'utilisation et de le présenter sur demande.

Il est interdit de copier, de modifier ou de revendre les billets.

L'utilisation du funiculaire de Giessbach est en outre régie par le règlement du funiculaire de Giessbach et l'utilisation du parking forestier par le règlement du parking forestier.

6. Produits, bons et billets d'événement

6.1. Champ d'application et offre

Les dispositions suivantes s'appliquent à l'achat de produits physiques de la Boutique Giessbach en ligne, sur place et au kiosque, ainsi qu'aux bons et billets d'événements achetés via la boutique en ligne Giessbach e-guma et, dans la mesure où elles sont applicables, aux achats correspondants effectués auprès des points de vente de Parkhotel Giessbach AG.

La nature, l'étendue et le contenu de l'offre concernée sont déterminés par la description du produit, du bon ou de l'événement publiée au moment de l'achat ou affichée au point de vente.

Les illustrations et représentations figurant dans la boutique en ligne sont fournies à titre indicatif. De légères différences dans l'exécution effective d'un produit demeurent réservées, pour autant qu'elles n'affectent pas ses caractéristiques essentielles ou son utilisation.

Les offres sont valables dans la limite des disponibilités. Parkhotel Giessbach AG se réserve le droit de modifier à tout moment son assortiment ainsi que la disponibilité de certains produits, bons et billets d'événements.

6.2. Produits physiques

6.2.1. Expédition

Les produits sont expédiés exclusivement en Suisse.

Parkhotel Giessbach AG ne prévoit aucun délai de livraison généralement contraignant. La livraison intervient compte tenu de la disponibilité des produits commandés ainsi que des délais usuels de traitement et d'expédition.

Sauf convention expresse contraire, les délais de livraison indiqués ou communiqués sont donnés à titre indicatif.

Les frais d'expédition et d'emballage sont à la charge du client. Les frais applicables sont indiqués au client dans le cadre du processus de commande ou, pour les livraisons nécessitant un accord individuel, lui sont communiqués au préalable.

6.2.2. Retour et échanges

L'achat de produits physiques est en principe contraignant. Le retour ou l'échange de produits dûment livrés ou achetés est exclu.

Cette règle s'applique notamment lorsque le client n'a plus besoin du produit après l'achat, modifie ultérieurement sa décision d'achat ou a commandé par erreur un produit qu'il ne souhaitait pas.

Demeurent réservées les prétentions du client en raison de marchandises défectueuses, endommagées ou livrées par erreur ainsi que les dispositions légales impératives.

6.2.3. Défauts et livraisons erronées

Le client est invité à contrôler, dès réception, les produits livrés afin de détecter tout dommage apparent, défaut ou erreur de livraison et à signaler toute réclamation à Parkhotel Giessbach AG dans les meilleurs délais.

En cas de réclamation, le client doit fournir à Parkhotel Giessbach AG les informations relatives à l'achat nécessaires à l'examen de la réclamation ainsi qu'une description du défaut, du dommage ou de l'erreur de livraison constaté.

En cas de réclamation justifiée, les prétentions du client sont régies par les dispositions légales applicables. Les droits impératifs découlant de la garantie et de la responsabilité prévus par la loi demeurent réservés dans tous les cas.

6.3. Bons

6.3.1. Généralités

Les bons de Parkhotel Giessbach AG sont en principe valables jusqu'à la date de validité indiquée sur le bon concerné.

La durée de validité imprimée sur le bon est déterminante, sous réserve de dispositions légales impératives contraires, notamment des délais légaux de prescription. Lorsqu'un délai légal plus long est applicable, celui-ci prévaut sur la durée de validité indiquée sur le bon.

À l'expiration de la durée de validité applicable, il n'existe aucun droit à une prolongation du bon.

Les bons publicitaires, promotionnels ou d'action remis gratuitement et ne reposant sur aucune contre-prestation à

titre onéreux du client sont exclusivement utilisables jusqu'à la date de validité indiquée sur le bon concerné.

Les bons sont transmissibles et peuvent être utilisés par une personne autre que l'acheteur ou le bénéficiaire initial, sauf disposition contraire figurant sur le bon concerné ou dans l'offre correspondante.

L'achat de bons est contraignant. Le retour ou le remboursement de bons déjà achetés est exclu.

Le client ou le détenteur du bon est responsable de sa conservation soigneuse. Aucun remplacement ne peut être effectué en cas de perte d'un bon. Cette disposition s'applique tant aux bons physiques qu'aux bons mis à disposition par voie électronique.

Pour le surplus, les dispositions relatives à l'acceptation et à l'utilisation des bons prévues dans les dispositions générales des présentes CG s'appliquent.

6.3.2. Bons de valeur

Les bons de valeur peuvent être utilisés pour les prestations de Parkhotel Giessbach AG auxquelles ils sont destinés et peuvent également être utilisés partiellement.

Lorsque la totalité de la valeur du bon n'est pas utilisée lors d'une utilisation, le solde reste crédité sur le bon et peut être utilisé ultérieurement pendant la durée de validité de celui-ci.

Le versement en espèces ou le remboursement sur un moyen de paiement de la valeur du bon ou d'un éventuel solde restant est exclu.

6.3.3. Bons de produits et de prestations

Les bons de produits et de prestations, notamment les bons relatifs à certains forfaits, arrangements ou prestations expressément désignées, peuvent exclusivement être utilisés pour la prestation indiquée sur le bon.

La valeur du bon ne peut être imputée sur d'autres prestations et le bon ne peut être échangé contre un bon de valeur.

6.4. Billets d'événements

6.4.1. Validité et transférabilité

Les billets d'événements donnent exclusivement droit à l'accès à l'événement désigné sur le billet concerné et ne sont en principe valables que pour l'événement et la date de l'événement qui y sont indiqués.

Les billets d'événements sont en principe transmissibles.

Si tous les billets d'événements acquis dans le cadre d'une commande sont transmis à des tiers et que l'acheteur initial ne participe pas lui-même à l'événement, Parkhotel Giessbach AG doit être informée au préalable de cette transmission.

La transmission de billets d'événements à des fins de revente commerciale n'est pas autorisée sans l'accord écrit préalable de Parkhotel Giessbach AG.

Le client est responsable de pouvoir présenter le billet d'événement sous une forme valide et lisible lors de l'entrée. Pour les billets électroniques, il convient notamment de s'assurer que le billet est disponible et lisible sur un appareil approprié ou sous toute autre forme admise.

6.4.2. Perte des billets d'événement

En cas de perte d'un billet d'événement, Parkhotel Giessbach AG doit être contactée.

Parkhotel Giessbach AG examine au cas par cas si un remplacement ou une nouvelle mise à disposition est possible et, le cas échéant, à quelles conditions.

Le signalement de la perte ne confère aucun droit automatique à la délivrance d'un billet de remplacement.

6.4.3. Annulation et retour par le client

L'annulation ou le retour de billets d'événements par le client est en principe exclu.

Cette disposition s'applique notamment en cas de non-participation, d'empêchement ou de modification ultérieure de la planification personnelle du client.

6.4.4. Annulation d'un événement

Si un événement est annulé par Parkhotel Giessbach AG, le prix du billet payé est remboursé au client, pour autant que l'annulation ne résulte pas d'un événement de force majeure au sens des présentes CG.

En cas d'annulation due à un cas de force majeure, les dispositions correspondantes des présentes CG s'appliquent.

6.4.5. Report d'un événement

Si un événement est reporté à une autre date, le billet d'événement déjà acquis demeure valable pour la date de remplacement communiquée par Parkhotel Giessbach AG.

Si le client ne peut pas assister à l'événement à la date de remplacement, il peut demander le remboursement du prix du billet payé.

Toute prétention supplémentaire du client en lien avec l'annulation ou le report, notamment au titre du remboursement de frais de voyage, d'hébergement ou d'autres frais consécutifs, est régie par les dispositions des présentes CG relatives à la responsabilité.

6.5. *Mise à disposition électronique des bons et billets d'événements*

Les bons et billets d'événements électroniques sont transmis à l'adresse e-mail indiquée par le client dans le cadre du processus de commande ou sont mis à disposition par voie électronique de la manière indiquée dans le processus de commande concerné.

Le client est responsable de fournir, lors de la commande, des coordonnées complètes et correctes, notamment une adresse e-mail correcte, ainsi que de s'assurer que les communications et documents électroniques peuvent être reçus.

Après transmission électronique en bonne et due forme, la responsabilité de la conservation et de la disponibilité des bons et billets d'événements transmis incombe au client.

Les bons et billets d'événements électroniques doivent pouvoir être présentés sous une forme lisible lors de leur utilisation ou lors de l'entrée.

Le client est responsable de s'assurer que l'appareil utilisé est fonctionnel et suffisamment chargé ou que le document peut être présenté sous une forme lisible par tout autre moyen admis.

7. Dispositions finales

7.1. *Modifications des Conditions générales*

Parkhotel Giessbach AG se réserve le droit de modifier ou de compléter les présentes Conditions générales à tout moment.

Les modifications des Conditions générales sont communiquées de manière appropriée aux clients avec lesquels une relation contractuelle existe déjà, notamment par e-mail ou par une indication sur le site Internet.

Lorsque les modifications lui sont défavorables, le client est en droit de résilier le contrat par écrit, sans frais, dans un délai de 30 jours à compter de la communication des modifications.

Si aucune notification écrite de résiliation du contrat n'intervient dans ce délai, les Conditions générales modifiées sont réputées acceptées et deviennent partie intégrante de la relation contractuelle existante.

Les prestations déjà intégralement fournies ainsi que les dispositions légales impératives ne sont pas affectées par une telle résiliation.

7.2. *Clause de sauvegarde*

Si certaines dispositions du présent contrat sont ou deviennent nulles ou inexécutables après la conclusion du contrat, la validité des autres dispositions du contrat n'en est pas affectée.

7.3. *Protection des données*

Le traitement des données à caractère personnel est effectué conformément à la déclaration de protection des données de Parkhotel Giessbach AG dans sa version en vigueur, disponible sur le site Internet.

Lors de l'achat de billets auprès de revendeurs, les dispositions de ceux-ci en matière de protection des données s'appliquent en complément.

7.4. *Droits de maison*

Parkhotel Giessbach exerce le droit de maison.

Les clients et visiteurs sont tenus de respecter les instructions du personnel. En cas de violation du règlement intérieur ou de mise en danger d'autres personnes, l'hôtel peut résilier le contrat et expulser les clients du site.

7.5. *Droit applicable et for juridique*

Le droit suisse est exclusivement applicable.

Le for juridique est à Thoune, Suisse.

Les fors impératifs prévus par la loi en matière de protection des consommateurs demeurent réservés.